

RAPPORT D'ANALYSES

Villeneuve de Berg, le 19/09/2019

Demandeur / n° client
LYCEE JEAN PUY : 2651

LYCEE JEAN PUY
Rue Jean Puy
42300 ROANNE

N° Client : 2651
N° Dossier : 000093736
N° Echantillon : 19-30095

Modalité Examen : Auto-contrôle

Produit analysé : **01 - Eau chaude sanitaire**

Localisation : Cuisine Plonge

Commune et département : Roanne / 42

Lieu de prélèvement : Douchette

Prélevé par BOURRET Cédric*, le 03/09/2019 09:30:00

* selon la norme FD T 90-522

Modalités de prélèvement : 2ème jet

Température de l'échantillon : 34,0°C

Traitements liés au réseau et autres informations communiquées par le client :

Pas de traitement spécifique / Prévoir installation piquage sur retour de boucle ECS / Pas d'entretien spécifique des éléments de robinetterie / Température EFS < 20°C

Observations : Aspect, couleur : OK / Présence de tartre : +
Fréquence d'utilisation : plus d'une fois par semaine

Analyse commencée le : 04/09/2019

Seuil de détection : 10 UFC / litre

Type d'analyses : Autocontrôle sur eau selon la norme NF T90-431 - août 2017

Résultats :

- * Legionella spp : <10 UFC / litre
- * dont Legionella pneumophila : <10 UFC / litre

 Seuils d'alerte réglementaires

Legionella pneumophila 1000 UFC / litre
ou dès détection (patients à risque et
installation de refroidissement)

Commentaires :

Legionella non détectées.

Conclusion :

Résultats observés **RESPECTANT** l'objectif cible selon l'arrêté du 1er février 2010 relatif à la surveillance des légionelles dans les installations de production, de stockage et de distribution d'eau chaude sanitaire.

François DUBOURNAIS
Directeur Général



La déclaration de conformité ne tient pas compte de l'incertitude sur les résultats (disponible sur demande).

* : seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.
Ce rapport d'analyse ne concerne que l'échantillon soumis à l'essai.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous la forme fac-similé photographique intégral.

Si vous avez besoin de conseils dans l'interprétation des résultats, n'hésitez pas à nous consulter.

1/1

RAPPORT D'ANALYSES

Villeneuve de Berg, le 19/09/2019

Demandeur / n° client
LYCEE JEAN PUY / 2651

N° Client : 2651
N° Dossier : 000093736
N° Echantillon : 19-30096

LYCEE JEAN PUY
Rue Jean Puy
42300 ROANNE

Motif Examen : Auto-contrôle

Produit analysé : **02 - Eau mitigée**
Localisation : Gymnase Vestiaire n°2
Commune et département : Roanne / 42
Lieu de prélèvement : 2ème douche à droite
Prélevé par BOURRET Cédric*, le 03/09/2019 09:30:00
* selon la norme FD T 90-522

Modalités de prélèvement : 2ème jet

Température de l'échantillon : 32,5°C

Traitements liés au réseau et autres informations communiquées par le client :

Pas de traitement spécifique / Prévoir installation piquage sur retour de boucle ECS / Pas d'entretien spécifique des éléments de robinetterie / Température EFS < 20°C

Observations : Aspect, couleur : OK / Présence de tartre : ++
Fréquence d'utilisation : moins d'une fois par semaine

Analyse commencée le : 04/09/2019

Seuil de détection : 10 UFC / litre

Type d'analyses : Autocontrôle sur eau selon la norme NF T90-431 - août 2017

Résultats :

- * Legionella spp : <10 UFC / litre
- * dont Legionella pneumophila : <10 UFC / litre

 **Seuils d'alerte réglementaires**
Legionella pneumophila 1000 UFC / litre
ou dès détection (patients à risque et
installation de refroidissement)

Commentaires :

Legionella non détectées.

Conclusion :

Résultats observés RESPECTANT l'objectif cible selon l'arrêté du 1er février 2010 relatif à la surveillance des légionelles dans les installations de production, de stockage et de distribution d'eau chaude sanitaire.

François DUBOURNAIS
Directeur Général



La déclaration de conformité ne tient pas compte de l'incertitude sur les résultats (disponible sur demande).

* : seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.
Ce rapport d'analyse ne concerne que l'échantillon soumis à l'essai.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous la forme fac-similé photographique intégral.

Si vous avez besoin de conseils dans l'interprétation des résultats, n'hésitez pas à nous consulter.

1/1

RAPPORT D'ANALYSES

Villeneuve de Berg, le 19/09/2019

Demandeur / n° client
LYCEE JEAN PUY / 2651

LYCEE JEAN PUY
Rue Jean Puy
42300 ROANNE

N° Client : 2651
N° Dossier : 000093736
N° Echantillon : 19-30097

Motif Examen : Auto-contrôle

Produit analysé : **03 - Eau mitgée**
Localisation : Gymnase Vestiaire n°3
Commune et département : Roanne / 42
Lieu de prélèvement : 1ère douche à gauche
Prélevé par BOURRET Cédric*, le 03/09/2019 09:30:00

* selon la norme FD T 90-522

Modalités de prélèvement : 2ème jet

Température de l'échantillon : 33,5°C

Traitements liés au réseau et autres informations communiquées par le client :

Pas de traitement spécifique / Prévoir installation piquage sur retour de boucle ECS / Pas d'entretien spécifique des éléments de robinetterie / Température EFS < 20°C

Observations : Aspect, couleur : OK / Présence de tartre : +
Fréquence d'utilisation : moins d'une fois par semaine

Analyse commencée le : 04/09/2019

Seuil de détection : 10 UFC / litre

Type d'analyses : Autocontrôle sur eau selon la norme NF T90-431 - août 2017

Résultats :

- * Legionella spp : <10 UFC / litre
- * dont Legionella pneumophila : <10 UFC / litre

 **Seuils d'alerte réglementaires**
Legionella pneumophila 1000 UFC / litre
ou dès détection (patients à risque et
installation de refroidissement)

Commentaires :

Legionella non détectées.

Conclusion :

Résultats observés RESPECTANT l'objectif cible selon l'arrêté du 1er février 2010 relatif à la surveillance des légionelles dans les installations de production, de stockage et de distribution d'eau chaude sanitaire.

François DUBOURNAIS
Directeur Général



La déclaration de conformité ne tient pas compte de l'incertitude sur les résultats (disponible sur demande).

* : seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.
Ce rapport d'analyse ne concerne que l'échantillon soumis à l'essai.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous la forme fac-similé photographique intégral.

Si vous avez besoin de conseils dans l'interprétation des résultats, n'hésitez pas à nous consulter.

1/1

Laboratoire CERES (Siège social) Plaine de la Chapelle - 07170 Villeneuve-de-Berg
Tél. 04 75 94 31 90 - Fax 04 75 94 33 40 - Site Internet : www.lab-ceres.com - Email : contact@lab-ceres.com

En Région Rhône-Alpes
En Région Langue-doc - Roussillon
En Région Provence Alpes - Côte - d'Azur

 **0 810 810 206**

N° de TVA Intracommunautaire : FR 47419921580
N° Siret 419 921 580 00017
S.A.S. ACMARIS au Capital de 7317,54 €

RAPPORT D'ANALYSES

Villeneuve de Berg, le 19/09/2019

Demandeur / n° client
LYCEE JEAN PUY / 2651

N° Client : 2651
N° Dossier : 000093736
N° Echantillon : 19-30098

LYCEE JEAN PUY
Rue Jean Puy
42300 ROANNE

Modalités de prélèvement - Auto-contrôle

Produit analysé : **04 - Eau chaude sanitaire**
Localisation : Chauffage
Commune et département : Roanne / 42
Lieu de prélèvement : Robinet évier (point proche départ ECS)
Prélevé par BOURRET Cédric*, le 03/09/2019 09:30:00
** selon la norme FD T 90-522*
Modalités de prélèvement : 2ème jet après désinfection par flambage

Température de l'échantillon : 33,4°C

Traitements liés au réseau et autres informations communiquées par le client :

Pas de traitement spécifique / Prévoir installation piquage sur retour de boucle ECS / Pas d'entretien spécifique des éléments de robinetterie / Température EFS < 20°C

Observations : Aspect, couleur : OK / Présence de tartre : néant
Fréquence d'utilisation : rarement

Analyse commencée le : 04/09/2019

Seuil de détection : 10 UFC / litre

Type d'analyses : Autocontrôle sur eau selon la norme NF T90-431 - août 2017

Résultats :

- * Legionella spp : <10 UFC / litre
- * dont Legionella pneumophila : <10 UFC / litre

 **Seuils d'alerte réglementaires**
Legionella pneumophila 1000 UFC / litre
ou dès détection (patients à risque et
installation de refroidissement)

Commentaires :

Legionella non détectées.

Conclusion :

Résultats observés **RESPECTANT** l'objectif cible selon l'arrêté du 1er février 2010 relatif à la surveillance des légionelles dans les installations de production, de stockage et de distribution d'eau chaude sanitaire.

François DUBOURNAIS
Directeur Général



La déclaration de conformité ne tient pas compte de l'incertitude sur les résultats (disponible sur demande).

* : seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.
Ce rapport d'analyse ne concerne que l'échantillon soumis à l'essai.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous la forme fac-similé photographique intégral.

Si vous avez besoin de conseils dans l'interprétation des résultats, n'hésitez pas à nous consulter.

1/1